

REPUBLIQUE FRANCAISE  
**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE  
LARDIER ET VALENCA**

Département des  
HAUTES-ALPES  
Nombre de Conseillers  
En exercice: 10  
Présents : 7  
Votants : 7

DELIBERATION N° 38-2017

Séance du jeudi 10 aout 2017



L'an deux mille dix-sept et le jeudi 10 aout 2017, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 1<sup>er</sup> aout 2017, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Rémi COSTORIER, Maire.

**Présents:** M. COSTORIER Rémi, M. MARTIN Roger, M. MEYSSONNIER Gérard, M. ROBERT Joël, Mme STEFANI Noëlle, Mme BLANC Danielle, Mme Céline TRUCH.

**Absents excusés :** Pierre POUILLARD, M. Jean-Pierre NOMIUS

**Absents non excusés :** Jean Claude FAURE

**Secrétaire de séance :** Mme Noëlle STEFANI

**Objet :** choix du traiteur pour les repas de la cantine scolaire

Le Maire informe les membres présents qu'il a été demandé un devis pour la confection et la livraison des repas pour les enfants de l'école pour l'année 2017-2018 à trois traiteurs dont SARL ESMIEU qui est actuellement retenu depuis trois ans sur la commune.

Nous avons reçu 1 devis émanant de SARL ESMIEU. Les deux autres traiteurs consultés, COMME PAR ENCHANTEMENT et La CUISINE CENTRALE n'ont pas répondu.

Le Maire propose donc de retenir le devis de SARL ESMIEU avec un prix du repas livré de 4.16 € TTC.

Après avoir entendu l'exposé de son maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- Accepte la proposition de son Maire,
- retient la SARL ESMIEU, sise à THEUS pour la confection des repas pour l'année 2017-2018 au prix de 4,16 € TTC le repas livré.
- donne pouvoir au Maire pour signer l'avenant au contrat pour une année.

Fait et délibéré à Lardier et Valença le 10 aout 2017

Le Maire,  
Rémi COSTORIER

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'R. Costorier', written over a horizontal line.

